

05.11.2008 - 15:16 Uhr

Mesures destinées à renforcer le système financier Totalement insuffisantes, selon l'USS

Bern (ots) -

Les mesures présentées aujourd'hui par le Conseil fédéral en vue de renforcer le système financier suisse sont totalement insuffisantes. Si l'on ne veut plus revivre de crise comme l'actuelle, il faut prendre des mesures plus efficaces en ce qui concerne les salaires des managers et les prescriptions en matière de fonds propres.

Les bonus excessifs versés aux managers ces dernières années ont été l'une des principales causes de la crise. Dans d'autres pays, on a réagi en conséquence. Aux États-Unis, les banques qui bénéficient de l'aide de l'État doivent payer des impôts spéciaux sur les salaires supérieurs à 500'000 dollars. En Allemagne, ces mêmes banques n'ont plus le droit de verser des salaires supérieurs à 500'000 euros. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse demande que

- les banques soutenues par la Confédération n'aient pas le droit de verser des salaires supérieurs aux salaires des conseillers fédéraux ;
- l'on prévoie des réglementations publiques stipulant que les salaires sont versés sous la forme de salaires fixes équitables et non pas de bonus ;
- les salaires supérieurs à 1 million de francs soient soumis à l'impôt

Les prescriptions proposées en matière de fonds propres montrent que le Conseil fédéral n'a pas saisi l'ampleur des problèmes. Aucun pays comparable au nôtre n'a de banques qui pèsent aussi lourd. En Suisse, la faillite de l'une d'elles aurait des conséquences économiques catastrophiques. C'est pourquoi elles doivent posséder suffisamment de fonds propres pour être en mesure de faire face, par leurs propres moyens, à de lourdes pertes. L'effet de levier (« leverage ratio ») proposé de 3 pour cent au minimum est beaucoup trop bas. Frappée de plein fouet, l'UBS avait, au 30 septembre 2008, un effet de levier de 2 pour cent, c'est-à-dire de peu inférieur. Ayant de ce fait trop peu capitalisée, elle a dû être sauvée. Il faut donc qu'en matière de fonds propres, les exigences posées soient nettement plus sévères.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.